



AMASSA

Ensemble



BULLETIN MUNICIPAL DE REBENACQ

Tél : 05 59 05 54 63

mairie@rebenacq.com

www.rebenacq.com

MARS 2020

Coupure électricité

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser des travaux sur le réseau de distribution; ils entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Horaires des coupures :

mercredi 11 mars 2020
de 8h30 à 12h

Quartiers ou lieux-dits concernés :

- ferme Vignotte
- 5, 17 route de Lys
- 17, 25, 37, 42 route de Nay
- 6, 36 chemin de Pelecq
- 1, 6 au 10, 1B chemin de Sansans
- chemin de Couloumat
- chemin de Lapeyrade

Pyrenéa : 22 mars

Circulation et stationnement

Par arrêté municipal, le jour de la course, la circulation sera interdite route de Laruns entre la place de la Mairie et le croisement Soubercaze de 6h30 à 11h dans le sens descendant et de 8h30 à 11h30 dans le sens montant.

Le stationnement sera interdit de 6h30 à 11h sur la partie droite de la route de Laruns (côté Neez).

Ramassage des ordures

Déchets ménagers :
tous les vendredis.



Tri sélectif :
vendredis 13 et 27 mars.

Remplacement à l'école

Du 24 mars au 3 avril, un poste est à pourvoir à l'école en qualité d'agent polyvalent.

Les horaires seront de 10h à 18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les missions sont :

1. Participer à la surveillance et à l'animation du temps de garderie du soir des élèves de maternelle et de primaire.
2. Participer aux missions d'aide à la préparation, de distribution, de service, d'accompagnement des enfants pendant le repas et d'entretien des locaux.
3. Entretien des locaux de l'école.

Si ce remplacement vous intéresse, veuillez déposer votre curriculum vitae et votre lettre de motivation à la mairie avant le **mardi 17 mars**.

Vendredi 6 mars à 20h30



Le chœur d'hommes des Basques de Pau sera de retour à Rébenacq pour un concert à l'église (entrée gratuite - libre participation)
Ils nous réservent la primeur de leur tout nouveau spectacle!



Été 2017

Un petit buffet type « auberge espagnole » est prévu dans la salle de la mairie après le concert. Vous êtes donc tous bienvenus !

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 :

1) Budget de la commune réalisé en 2019 :

DEPENSES			RECETTES		
Poste	Réalisations	% du total	Poste	Réalisations	% du total
Dépenses courantes (carburant, fournitures, bâtiment, cérémonies, transport scolaire...)	169 412,45 €	24,13%	Carrière, cantine, garderie et autres	136 355,86 €	16,76%
Charges de personnel	215 883,65 €	30,76%	Impôts	305 457,28 €	37,55%
Participation syndicats, subventions et divers	47 139,27 €	6,72%	Dotations, subventions et participations	129 097,46 €	15,87%
Intérêts d'emprunts	9 798,07 €	1,40%	Autres produits (Locations...)	43 981,04 €	5,41%
Charges exceptionnelles	0 €	0%	Produits financiers et exceptionnels	296,02 €	0,04%
Atténuation de produits	13 788,00 €	1,96%	Atténuation de charges	33 448,76 €	4,11%
Opérations comptables	2 125,78 €	0,30%	Opérations comptables	0€	0%
Virement à la section d'investissement	243 780,00 €	34,73%	Résultat reporté de N-1	164 766,16 €	20,26 %
Total dépenses	701 927,22 €	100%	Total recettes	813 402,58 €	100%

Section investissement : travaux réalisés en 2019

- Travaux de voirie (chemin Casteils, Pelecq, Lanusse, Habarnet, Lascoumes, des Serres et de Balagué), travaux des eaux pluviales (route de Nay et chemin Peyre) et des travaux d'éclairage public au chemin Las Bignes.
- Acquisition de matériel : un gyrobroyeur et un taille haie pour les services techniques, des tables rondes pour la salle Palisses.
- Mise en place de placards à l'école et acquisition de bacs de rangement pour la BCD.
- Acquisition d'un système d'Alerte portatif, de talkies-walkies et de panneaux de voirie dans le cadre de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde.
- Achèvement des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école (subventionnés par la Préfecture avec la DETR, la CCVO et la Sénatrice).

Le montant des dépenses de la section investissement est de 277 779,94 €.

Le montant des recettes de la section investissement est de 393 220,48€

2) Budget d'assainissement réalisé en 2019 :

Pour l'année 2019, en dehors des charges de fonctionnement courantes relatives à l'assainissement, la commune a dû réparer les pompes d'extraction des boues.

Un nouveau système d'alerte en cas de défaillance à la station d'épuration a été mis en place.

Un caisson de déversement a été mis en place dans le poste de relevage.

Une extension du réseau d'assainissement a été faite au chemin Couloumat et le renouvellement d'un tronçon au chemin du bois d'en bas est en cours.

Les schémas directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales sont achevés.

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement est de 45 917,20 €.

Le montant des recettes de la section fonctionnement est de 73 235,64 €

Le montant des dépenses de la section investissement est de 57 905,69 €.

Le montant des recettes de la section investissement est de 53 457,17 €

Ce budget, constat des dépenses recettes de l'année 2019, a été voté à l'unanimité dans la séance du Conseil du 28 février 2020.

Elections municipales : 15 et 22 mars 2020

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h à la salle de la Mairie.

Si vous êtes inscrits sur les listes électorales, vous pourrez voter en présentant votre pièce d'identité ou votre carte électorale.

Rappel sur la validité des bulletins de vote :

Les règles de validité des bulletins de vote résultent des articles L. 66 et L. 257.

Les bulletins blancs sont considérés comme des suffrages non exprimés, mais décomptés à part. Ils sont annexés au procès-verbal.

Sont assimilées au vote blanc les enveloppes ne contenant aucun bulletin ou un bulletin blanc, même ceux qui ne respecteraient pas les formes prescrites par l'article R. 30, dans la mesure où l'intention de l'électeur est sans équivoque.

Sont ainsi nuls et n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement :

1. Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ;
2. Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante du ou des candidats ;
3. Les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître ;
4. Les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires ;
5. Les bulletins écrits sur papier de couleur ;
6. Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes ;
7. Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions ;
8. Les enveloppes contenant plusieurs bulletins portant des noms différents dont le total est supérieur au nombre de conseillers à élire ;
9. Si une enveloppe contient plusieurs bulletins désignant le même candidat, ces bulletins ne comptent que pour un seul (art. L. 65).
10. Les bulletins comportant plus de noms que le nombre de conseillers municipaux à élire et pour lesquels le choix de l'électeur ne peut être déterminé avec certitude ;
11. Les bulletins comportant le nom de personnes qui n'ont pas été déclarées candidates.

À cette occasion, l'association des parents d'élèves de l'école tiendra un stand de vente de gâteaux devant la mairie afin de financer le projet de voyage scolaire de la classe de cycle 3 !

Anniversaires de nos aînés



Ce mois-ci nous avons fêté les anniversaires de :
Jeanne Mazerolles
et Georges Capdevielle.



Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Le Syndicat Mixte du Gave de Pau a lancé le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le PAPI est un programme global de mesures visant à lutter contre les dommages engendrés par les inondations. C'est aussi un outil de financement, permettant de débloquer de nouvelles subventions (Fonds BARNIER).

Le périmètre de ce programme est prévu pour regrouper 157 communes, réparties sur 9 communautés de communes, 3 départements et 2 régions.

Le but est de mettre en place une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque, du fait de la vulnérabilité de notre territoire face aux inondations.

La présentation de la réunion de lancement est disponible sur www.rebenacq.com

Soutien scolaire

Une nouvelle activité va être lancée à Rébénacq.

Cette activité a pour objet d'aider les élèves ayant des difficultés scolaires. Un soutien sera effectué par des personnes bénévoles. Cette activité ne s'adresse pour l'instant qu'aux élèves scolarisés en classe de 6ème.

Les personnes susceptibles d'assurer des cours de soutien scolaire, et les parents d'élèves intéressés pour suivre ces cours sont priés de se faire connaître auprès d'Alain BARON:

tél.: 06 45 18 34 14 / email : alain.baron64@orange.fr

LA PYRÉNÉATRI
22 MARS
COURSE - VÉLO - SKI
PAU • RÉBÉNACQ • GOURETTE
2020 LON



La 34^{ème} édition de
la PYRÉNÉA-TRIATHLON
se déroulera le
DIMANCHE 22 MARS.

Les 400 vélos (280 individuels et 120 équipes) seront installés dans un parc fermé, sur le parking de la salle Palisses.

ORGANISATION :

Comme chaque année, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour aider :

- au montage des chapiteaux et à la mise en place des barrières, le jeudi, vendredi ou samedi avant la course (suivant la météo).
- à l'accueil des concurrents, accompagnateurs et spectateurs (circulation, stationnement ravitaillement et sécurité) le dimanche 22 mars à partir de 6h30.

Il n'y aura pas de réunion de préparation.

Toute personne souhaitant rejoindre le groupe de bénévoles est invitée à contacter directement :

Alain HAURE au 05 59 05 53 42 Mail : a.haure@rebenacq.com

Nous vous remercions par avance.

VIDE GRENIER à Rébénacq !

Le **dimanche 5 avril** l'association des parents d'élèves de l'école de Rébénacq organise son 2ème vide-grenier à la salle Palisses.

Si vous souhaitez tenir un stand, veuillez contacter Olivier Majou à l'adresse suivante:

contactaperebenacq@gmail.com

5€ la table de 1.20m - Inscription avant le 28 mars - Restauration sur place